



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 2 AVRIL 2024 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

Présents :

1	AIX-LES-BAINS	BERETTI Renaud	Pouvoir de Florian MAITRE
2	AIX-LES-BAINS	FRUGIER Michel	Pouvoir de Thibaut GUIGUE
3	AIX-LES-BAINS	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
4	BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc	
5	BRISON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude	
6	CHINDRIEUX	BARBIER Marie-Claire	
7	DRUMETTAZ-CLARAFOND	BEAUX-SPEYSER Danièle	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
8	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François	
9	LA BIOLLE	NOVELLI Julie	
10	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	MORIN Bruno	
11	LE BOURGET DU LAC	MERCAT Nicolas	
12	LE BOURGET DU LAC	SIMONIAN Edouard	
13	LE MONTCEL	HUYNH Antoine	
14	PUGNY-CHATENOD	CROUZEVIALLE Bruno	
15	RUFFIEUX	ROGNARD Olivier	
16	SAINT OFFENGE	GELLOZ Bernard	
17	SAINT OURS	ALLARD Louis	
18	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
19	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude	
20	VIVIERS-DU-LAC	AGUETTAZ Robert	
21	VOGLANS	MERCIER Yves	

18 communes présentes.

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 26 mars 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 7 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 21 présents et 3 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 6 Année : 2024

Exécutoire le : 08 AVR. 2024

Publiée / Notifiée le : 08 AVR. 2024

Visée le : 08 AVR. 2024

MOBILITES

Demande de subvention pour la réalisation des aménagements cyclables inclus dans l'itinéraire global « Coteaux du Revard » (communes de St Offenge, Trévignin et Pugny-Chatenod)

Monsieur le Président rappelle le projet d'itinéraire cyclable « Coteaux du Revard », consistant à réaliser plusieurs aménagements cyclables sur les communes des coteaux du Revard (Saint Offenge, Le Montcel, Grésy-sur-Aix, Trévignin, Pugny Chatenod, Moux, Drumettaz Clarafond et Méry) afin de disposer d'un linéaire cyclable.

Il s'agit d'un itinéraire structurant de 25 kms. 5 km d'aménagements correspondent à des voies vertes. Les 20 km restants représentent un itinéraire en partage de voirie sur routes existantes.

L'itinéraire « Coteaux du Revard » vise à sécuriser la pratique du vélo pour les trajets domicile/travail et utilitaires dans un contexte de relief marqué et de population moins dense.

L'objectif est d'aménager de façon sécurisée des itinéraires sur les communes rurales et périphériques proches d'Aix-les-Bains, situées sur les coteaux du Revard. Les trajets domicile/travail et les trajets utilitaires avec la ville centre et entre ces communes sont fréquents et présentent un intérêt pour le développement de la pratique cyclable. Ces communes disposent en effet de peu de solutions de déplacements alternatives à la voiture individuelle, mais ont un réel potentiel de développement de l'usage du VAE et du vélo pour des trajets quotidiens.

L'étude de faisabilité a été clôturée en novembre 2023 et a permis d'identifier 10 segments à aménager sur l'ensemble de l'itinéraire « Coteaux du Revard ».

Les 2 aménagements pour lesquels les subventions sont appelées actuellement s'inscrivent dans la phase 1 des aménagements. Ceux-ci seront déclenchés au fur et à mesure des appels à projets et des priorisations programmées.

Les aménagements cyclables sur les communes de St Offenge, Trévignin et Pugny-Chatenod sont issus d'une priorisation, effectuée par les élus de la commission mobilité du 21 décembre 2023 et des communes concernées, en fonction des critères suivants : bassin de population, présence d'établissements scolaires, dangerosité des circulations cyclables existantes.

La priorisation suivante est proposée, afin de tenir compte notamment des besoins de mobilité quotidien des scolaires des 3 communes :

- Une voie verte qui permet de relier les hameaux de St Offenge dessus et de St Offenge dessous,
- Une voie verte qui permet de relier les communes de Trévignin et de Pugny-Chatenod en Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI).

Le coût total de ces travaux est estimé à 1 120 500 € TTC (soit 933 750 € HT).

Il est proposé de demander les subventions suivantes à l'Etat :

- Au titre de l'Appel à Projet Mobilités Actives : 248 038 €, soit environ 26,5 % du montant HT du projet,
- Au titre du Fonds vert : 219 431 €, soit environ 23,5 % du montant HT du projet.

Il est également proposé de demander une subvention de 30 % du montant HT du projet au Département de la Savoie, soit un montant de 280 125 €.

Si l'ensemble de ces subventions sont obtenues, le reste à charge pour Grand Lac s'élèvera à 372 906 € TTC.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à déposer les demandes de subventions auprès de l'Etat et du Département, et le cas échéant, auprès de tout autre organisme susceptible de financer ce projet.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à déposer les demandes de subventions auprès de l'Etat et du Département de la Savoie, ainsi qu'auprès de tout organisme susceptible de financer ce projet.

Aix-les-Bains, le 2 avril 2024

Le Président
Renaud BERETTI



- | |
|--------------------------------|
| - Délégués en exercice : 32 |
| - Présents : 21 |
| - Présents et représentés : 24 |
| - Votants : 24 |
| - Pour : 24 |
| - Contre : 0 |
| - Abstentions : 0 |
| - Blancs : 0 |

La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 6 : Demandes de subventions pour la réalisation des aménagements cyclables inclus dans l'itinéraire global " Coteaux du Revard " (communes de St Offenge, Trévignin et Pugny-Chatenod)

Date de transmission de l'acte : 08/04/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 08/04/2024

Numéro de l'acte : d4949 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20240402-d4949-DE

Date de décision : 02/04/2024

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. Demandes de subventions

